

## AVIS DE CONCESSION

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

M. Frédéric BONNICHON - Président - 5 mail Jost Pasquier - BP 80045 - 63201 Riom cedex  
Tél : 04 73 67 11 00 - Fax : 04 73 67 11 01 - mèl : [contact@rlv.eu](mailto:contact@rlv.eu) - web : <https://www.rlv.eu/>  
SIRET 20007075300013

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

**Objet :** Délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilité de RLV

**Référence acheteur :** DSP TRANSPORT

**Type de marché :** Services

**Procédure :** Avis de concession

**Code NUTS :** FRK14

**Durée de la concession :** 96 mois.

**Description :** La CA RLV, AOM sur son ressort territorial (31 communes, 69 000 habitants) souhaite confier par voie de DSP à un délégataire le soin d'assurer l'exploitation des services publics de mobilité à ses risques et périls dans son ressort territorial.

Les missions du futur délégataire sont décrites dans le DCE et portent notamment sur l'exploitation du service public global de mobilité durable, le financement et/ou la réalisation d'investissements non supportés par l'Agglomération et nécessaires aux services de transports, la mise en oeuvre d'une politique de marketing, la gestion commerciale et de la communication, la mise en oeuvre des modalités adaptées d'informations voyageurs, l'entretien et la maintenance du matériel et des biens mis à disposition, la mise à disposition des biens nécessaires aux services, le conseil et l'expertise pour améliorer le service, la transmission des informations de suivi de l'activité, l'accompagnement de l'évolution de l'offre de transport.

**Classification CPV :**

Principale : 601000000 - Services de transport routier

**Valeur estimé hors TVA :** 38 026 426,00 euros

**Conditions de participation :**

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

**Liste et description succincte des conditions :**

1.1 Lettre de candidature datée et signée par une personne engageant la société (ou DC1).

1.2 Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et chaque membre du groupement.

1.3 Présentation du candidat seul ou en cas de groupement de chacun des membres du groupement : nom ou dénomination, adresse du siège social, forme juridique, montant et composition du capital social, groupe d'appartenance, identité du représentant habilité.

1.4 Identification de chaque membre du groupement d'entreprises, pouvoir donné au mandataire par les cotraitants habilitant le mandataire au nom de l'ensemble du groupement à signer le contrat.

1.5 Déclaration sur l'honneur du candidat attestant :

« 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique

2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts ».

L'exclusion de procédure n'est pas applicable en cas d'obtention d'un sursis en application des articles 132-31 ou 132-32 du Code pénal, d'un ajournement du prononcé de la peine en application des articles 132-58 à 132-62 du même code ou d'un relèvement de peine en application de l'article 132-21 dudit code ou des articles 702-1 ou 703 du Code de procédure pénale.

La personne qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 3123-1, L. 3123-4 et L. 3123-5 du Code de la commande publique peut fournir des preuves qu'elle a pris des mesures de nature à démontrer sa fiabilité selon les modalités prévues par l'Article L. 3123-6-1 du Code de la commande publique.

1.6 Déclaration sur l'honneur relative au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnés aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail.

1.7 Extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent étranger et composition du capital social.

Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

1.8 Certificat visé à l'article R.3123-18 du Code de la commande publique justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues à l'article L.3123-2 du Code de la commande publique

Les candidats établis dans un pays autre que la France devront produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire, ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les certificats ou documents délivrés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

1.9 La confirmation de l'adresse unique de courriel du candidat ou du groupement communiqué dans les conditions visées à l'article 6 du règlement de consultation que RIOM LIMAGNE ET VOLCANS pourra utiliser durant toute la consultation notamment pour adresser au candidat toute demande de précision ou de complément, pour répondre aux questions des candidats et pour porter à leur connaissance toute information.

**Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

2.1 Bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices clos - ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France. Si le candidat appartient à un groupe : bilans, comptes de résultats et annexes des comptes des trois derniers exercices clos ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France.

2.2 Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.



**RIOM LIMAGNE  
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2.3 Déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Le candidat précisera également la répartition de ce chiffre d'affaires si celui-ci est réalisé par plusieurs entités dans le cadre d'un groupe (part du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité).

2.4 Déclaration sur l'honneur concernant le montant et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate ou de chacun des membres du groupement dans le cas des entreprises membres du groupement candidat et en cas de prestation confiée à un partenaire pour l'exécution des missions objet du contrat, de chacun des prestataires.

#### **Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

3.1 Présentation de l'entreprise candidate ou du groupement candidat.

En cas de groupement, devront être clairement précisés : l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat.

3.2 Présentation du savoir-faire du candidat en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation

3.3 Les références pertinentes vérifiables du candidat au cours des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation

3.4 Note décrivant les moyens techniques et humains du candidat : effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, dont matériels roulants, équipements techniques, etc.

#### **Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**Remise des offres :** 04/08/23 à 12h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Renseignements complémentaires :** La CA RLV organise actuellement sur son territoire les services de mobilité suivants : un service de transport urbain (4 lignes régulières et 13 lignes scolaires, 1 service TAD, 1 service TPMR, 1 service de location de vélos à assistance électrique), assuré dans le cadre d'une convention de DSP signée le 5 juin 2018 avec la Société KEOLIS RIOM pour une durée de 6 ans, arrivant à échéance le 8 juillet 2024. En dehors de la DSP, il existe sur le territoire de la Communauté, un service de 22 lignes scolaires gérées dans le cadre d'un marché public.

1/ La présente consultation est engagée conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, aux articles L.3000-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique. Elle est organisée selon une procédure ouverte, les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature.

Si des pièces demandées dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, la CA RLV pourra demander au candidat de compléter leur dossier de candidature. Il est précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent. L'appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat. Par ailleurs, la preuve de leurs garanties et aptitudes précitées peut être apportées par tout autre moyen ou justificatif.

Conformément à l'article R.3123-19 du CCP afin de permettre l'appréciation de leurs dossiers de candidatures, les candidats peuvent demander que soient également prises en considération les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entretenus. Dans ce cas, les candidats devront justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents que ceux dont la production leur est demandée par l'autorité délégante. Dans ce cas, ils justifient des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du contrat. Pour ce faire, les candidats produisent alors une déclaration du ou des opérateurs économiques présentés ou, plus généralement, un engagement formalisé en ce sens.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces énumérées ci-avant à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et qui sera renseignée par chacun des membres.

Le règlement de la consultation précise les modalités de remise des offres : <http://marchespublics.rlv.eu/>

2/ Les informations complémentaires sont consultables dans le dossier de consultation qui est mis à disposition et à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur : <http://marchespublics.rlv.eu/>

Pour télécharger le DCE, il est fortement recommandé aux candidats de s'identifier et d'indiquer clairement le nom de la société effectuant le téléchargement ainsi que l'ensemble des coordonnées nécessaires (adresse postale, numéro de téléphone et une adresse électronique valide relevée quotidiennement) permettant, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance avec le candidat concerné.

Dans le cas contraire, l'autorité délégante en aucun cas être tenue responsable d'un défaut d'information et notamment des éventuels compléments ou modifications au DCE et réponses aux questions susceptibles d'être portées à la connaissance des candidats.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

**Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** NON

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND,

6 cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand - Cedex 01, Tél : 04 73 14 61 00, mël : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Envoi à la publication le : 15 mai 2023

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :** 15 mai 2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>